



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

AIFI



COAMF

**FORMATION DESTINÉE AUX MÉDIATEURS FAMILIAUX
ACCREDITÉS SANS ENGAGEMENT**

Organisée par l'AIFI et le COAMF

**« LA MÉDIATION FAMILIALE DANS UN CONTEXTE DE BI-NATIONALITE ET À
DISTANCE**

Par JOCELYNE DAHAN, CAROLINE HARNOIS et FRANCE REMILLARD

**Cette formation est en voie de reconnaissance par le Barreau du Québec pour
12 h accréditées dans le cadre de la formation continue obligatoire**

7 et 8 novembre 2014

Maison du Barreau

445 boulevard Saint-Laurent,

Montréal, Québec, H2Y3T8

N.B. UNE ÉTUDE EFFECTUÉE EN 2011 AUPRÈS DE MÉDIATEURS FAMILIAUX DU QUÉBEC (171) PAR MARIE-CHRISTINE ST-JACQUES, PROFESSEUR TITULAIRE ET CHERCHEURE, ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL, UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC A RÉVÉLÉ QUE 30% DES RÉPONDANTS AVAIENT FAIT DE LA MÉDIATION À DISTANCE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

L'évolution de notre société a favorisé, avec les mouvements migratoires, une hausse du nombre d'unions binationales. Ces couples sont à la fois un défi pour l'avenir, mais créent aussi des difficultés supplémentaires lors des séparations. Chacun revendique sa culture, ses valeurs et ses normes juridiques. Les enfants sont alors l'enjeu de ces conflits qui peuvent avoir des répercussions diplomatiques dont les médias s'emparent.

La médiation familiale binationale et à distance a une réelle fonction de prévention des déplacements illicites transfrontières et interprovinciaux d'enfants et de prise en compte de la singularité de chacune de ces familles. Elle peut aussi être très utile pour aider les parents en conflit à négocier le partage du temps parental et particulièrement les contacts entre le parent non gardien et son enfant.

Ce contexte d'application de la médiation familiale a permis l'émergence et le développement de l'utilisation des technologies pour permettre un travail à distance et, ainsi, faciliter l'accès à la médiation familiale pour un plus grand nombre de familles.

Les médiateurs qui exercent dans ce contexte doivent pouvoir bénéficier de connaissances spécifiques pour transposer leurs compétences à ce contexte d'application et à ces supports technologiques.

Au cours de cette session de formation, nous proposons aux participants de se familiariser avec ce champ d'application et, notamment, avec les incidences légales, psychologiques, diplomatiques et techniques en présentant la transposition du processus de médiation familiale à ces situations, tout en se familiarisant avec les principes et exceptions de la Convention de La Haye de 1980 et son fonctionnement pratique.

La formation se fera sous la forme d'apports théoriques, vidéos et mises en situation à partir des questionnements des participants.

Jocelyne DAHAN : médiatrice familiale en France, Formatrice, Auteur de plusieurs ouvrages sur la médiation familiale. Co-formatrice de la première formation sur la médiation familiale internationale en Europe.

Caroline HARNOIS : avocate au cabinet Lavery, équipe de droit de la famille, des personnes et des successions, antérieurement collaboratrice juridique à la Conférence de La Haye de droit international privé, Montréal, Québec.

France RÉMILLARD : Autorité centrale du Québec, responsable de l'application de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, ministère de la Justice du Québec

SOYEZ À L'AVANT-GARDE EN VOUS INSCRIVANT À CETTE FORMATION QUI VOUS AIDERA À DÉVELOPPER UNE NOUVELLE PRATIQUE EN ÉMERGENCE.

POUR VOUS INSCRIRE, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DE L'AIFI : www.aifi.info OU CELUI DU COAMF : <http://coamf.org/>

Faites parvenir le formulaire d'inscription aux coordonnées suivantes :

Monsieur Alain Tétreault, secrétariat de l'AIFI

Barreau du Québec - Service du développement et du soutien à la profession

445 boul. Saint-Laurent, Montréal QC H2Y 3T8

TÉL. 514-388-5219

COURRIEL : secretariat@aifi.info / SITE WEB : www.aifi.info

Veillez prendre note qu'exceptionnellement, le PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE DE CRÉDIT pour cette activité n'est pas disponible.

***Date limite d'inscription :
mercredi 15 octobre 2014 ou lorsque complet***